

LA R B R E I N G É N I E R I E

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 24/09/2024 à 14h59  
Référence de l'AR : 054-215402595-20240917-2024\_34-DE  
Affiché le 24/09/2024 ; Certifié exécutoire le 24/09/2024

# Département de Meurthe et Moselle Commune d'Herbéviller

## ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

### Rapport de proposition de zonage d'assainissement eaux usées

Date d'émission : Septembre 2024  
Numéro de dossier : 2023-143

SIREN 487 762 673 100 011 / code APE 7112B / Capital 200 000 €  
[www.larbre-ingenierie.fr](http://www.larbre-ingenierie.fr)



**AGENCE GRAND EST**  
12C, Chemin de la Hardt  
68 040 Ingersheim  
t. 03 89 80 39 69  
f. 05 55 52 11 18  
[bet68@larbre-ingenierie.fr](mailto:bet68@larbre-ingenierie.fr)



**SIEGE SOCIAL**  
2 avenue Pierre Mendès France  
BP 1005 - 23020 Guéret Cedex 9  
t. 05 55 52 33 22  
f. 05 55 52 11 18  
[bet23@larbre-ingenierie.fr](mailto:bet23@larbre-ingenierie.fr)

**Agence Région Limousin**  
90 avenue de Louyat  
87100 Limoges  
t. 05 55 04 20 21  
f. 05 55 52 11 18  
[bet87@larbre-ingenierie.fr](mailto:bet87@larbre-ingenierie.fr)

**Agence Région Aquitaine**  
108 avenue de Cronstadt  
40000 Mont-de-Marsan  
t. 05 58 03 86 52  
f. 05 55 52 11 18  
[bet40@larbre-ingenierie.fr](mailto:bet40@larbre-ingenierie.fr)

**Agence Région Centre**  
36 rue Rollinat  
36000 Châteauroux  
t. 02 54 07 79 98  
f. 05 55 52 11 18  
[bet36@larbre-ingenierie.fr](mailto:bet36@larbre-ingenierie.fr)

**AGENCE Montluçon**  
47 rue du Montais  
03100 Montluçon  
t. 04 70 08 07 58  
f. 05 55 52 11 18  
[bet03@larbre-ingenierie.fr](mailto:bet03@larbre-ingenierie.fr)

## I. SOMMAIRE

<b>I. SOMMAIRE</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>II. INTRODUCTION</b> .....	<b>- 4 -</b>
<b>III. Textes de références</b> .....	<b>- 5 -</b>
III.1. Définition du zonage d'assainissement .....	- 5 -
III.2. Réglementation concernant l'assainissement non-collectif.....	- 6 -
<b>IV. Données générales</b> .....	<b>- 7 -</b>
IV.1. Situation géographique.....	- 7 -
IV.2. Topographie.....	- 7 -
IV.3. Contexte géologique .....	- 8 -
IV.4. Contexte hydrologique et hydrogéologique .....	- 9 -
IV.5. eau potable .....	- 10 -
IV.6. Contexte climatologiques .....	- 11 -
IV.7. Milieux sensibles .....	- 11 -
IV.8. Démographie - urbanisme .....	- 13 -
IV.9. Urbanisation future .....	- 14 -
IV.10. Activités économiques.....	- 14 -
<b>V. Etat des lieux de l'assainissement</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>V.1. Analyse des études antérieures</b> .....	<b>- 14 -</b>
V.1.1. Zonage d'assainissement de 2006.....	- 14 -
<b>V.2. Assainissement existant</b> .....	<b>- 15 -</b>
V.2.1. Assainissement collectif .....	- 15 -
V.2.2. Assainissement autonome .....	- 17 -
<b>VI. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT ET ANALYSE DE L'HABITAT</b> .....	<b>- 21 -</b>
<b>VI.1. Etude pédologique</b> .....	<b>- 21 -</b>
VI.1.1. Objectif.....	- 21 -
VI.1.2. Méthodologie .....	- 22 -
<b>VI.2. Classe d'aptitude à l'assainissement autonome</b> .....	<b>- 22 -</b>
<b>VII. ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>- 23 -</b>
<b>VII.1. Eligibilité aux subventions</b> .....	<b>- 23 -</b>
<b>VII.2. Comparatif technico-économique des solutions d'assainissement collectif et non collectif</b> .....	<b>- 23 -</b>
VII.2.1. Liste des secteurs pour lesquels assainissement collectif et non collectif sont envisageables .....	- 24 -
VII.2.2. Comparatif des solutions d'assainissement collectif et non collectif .....	- 26 -
<b>PROPOSITION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>- 29 -</b>

<b>VIII. Annexes.....</b>	<b>- 30 -</b>
<b>VIII.1. Annexe A : Carte du réseau d'assainissement.....</b>	<b>- 30 -</b>
<b>VIII.2. Annexe B : Cartes d'aptitude des sols.....</b>	<b>- 30 -</b>
<b>VIII.3. Annexe C : Carte de zonage d'assainissement.....</b>	<b>- 30 -</b>

### **Table des illustrations**

Figure 1 : plan de localisation – commune d'HERBEVILLER.....	- 7 -
Figure 2 Carte topographique de la commune d'HERBEVILLER (source : Géoportail).....	- 8 -
Figure 3 : Extrait de la carte géologique au n°269 de Luneville (infoterre.brgm.fr) .....	- 9 -
Figure 4 Structure du réseau hydrographique .....	- 9 -
Figure 5 Données de débits .....	- 10 -
Figure 6 Zone Natura 2000 .....	- 12 -
Figure 7 ZNIEFF.....	- 13 -
Figure 8 Répartition des actifs sur la commune (source : INSEE) .....	- 14 -
Figure 9 : localisation des secteurs étudiés .....	- 24 -
Figure 10 : carte de proposition de zonage – détail bourg.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## II. INTRODUCTION

La commune d'HERBEVILLER souhaite procéder à une révision de son zonage d'assainissement collectif et non collectif réalisé en 2006, afin de connaître les solutions techniques les mieux avantageuses économiquement et adaptées au contexte local en matière d'assainissement autonome, autonome regroupé et collectif .

Quelles que soient les filières d'assainissement mises en œuvre, elles doivent :

- garantir la protection sanitaire de la population par la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées en général,
- préserver les ressources souterraines en eau potable en veillant à leur protection contre les pollutions,
- protéger la qualité des eaux de surface en évitant de concentrer la pollution éparse,
- tenir compte des contraintes du site et des documents d'urbanisme,
- tenir compte des équipements existants.

La mise à jour du zonage d'assainissement, objet du présent rapport, permettra :

- d'élaborer ou de réorienter les documents d'urbanisme qui serviront de base à l'établissement des annexes sanitaires,
- de déterminer le ou les procédés d'évacuation et de traitement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales,
- de dégager les insuffisances éventuelles des structures d'assainissement autonomes existantes,
- de préciser la nature et l'importance des travaux à envisager,
- hiérarchiser de manière cohérente les travaux à effectuer dans les zones non assainies en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel.

### III. TEXTES DE REFERENCES

- BEPG (2006) : **Schéma directeur d'assainissement** –Département de Meurthe et Moselle  
Commune D'HERBEVILLER

- BEPG (2006) : **Zonage de l'assainissement** - Département de Meurthe et Moselle Commune  
D'HERBEVILLER

#### III.1. DEFINITION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'Article L2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales, modifié par l'article 54 de la Loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006, attribue les obligations suivantes aux communes et à leurs groupements : il est rédigé comme suit :

*" Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :*

*1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*

*2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;*

*3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;*

*4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.*

NOTA :

*Ces dispositions s'appliquent aux projets, plans, programmes ou autres documents de planification pour lesquels l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique est publié à compter du premier jour du sixième mois après la publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.*

Une enquête publique est obligatoire avant d'approuver la délimitation des zones d'assainissement.

L'article R2224-8 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2006-503 du 2 mai 2006, précise le type d'enquête à mener :

*"Article R2224-8 - l'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées aux 1° et 2° de l'article L. 2224-10 est conduite par le maire ou le président de l'établissement public de*

coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-6 à R. 123-23 du code de l'environnement".

La loi S.R.U. n°2000-1208 du 13 décembre 2000 est venue bouleverser les références au code de l'urbanisme, en particulier, concernant le régime de l'enquête publique de zonage d'assainissement.

*Le décret n°2001-260 du 27 mars 2001, quant à lui, modifie le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme. Plus spécifiquement, ce décret renvoie aux articles 7 à 21 du décret modifié n°85-453 du 23 avril 1985, pris par application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (article R 123-19 du code de l'urbanisme pour le P.L.U. et article R 124-6 pour les cartes communales).*

Le dossier d'enquête publique se compose ainsi d'un plan de zonage accompagné d'une note justificative, d'un dossier technique, du règlement d'assainissement des zones délimitées et de l'impact financier de la (ou des solutions) proposées à l'enquête publique.

### **III.2. REGLEMENTATION CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**

Le contrôle, l'entretien et les performances attendues de la part des dispositifs d'assainissement non collectif sont régis **par l'arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 1,2Kg/j de DBO5 ainsi que par l'arrêté du 07 mars 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif.**

Les principales prescriptions de ce texte sont les suivantes :

- L'installation d'assainissement non collectif de base comprend à minima un dispositif de prétraitement et un dispositif de traitement utilisant le pouvoir épurateur du sol,
- Il appartient au propriétaire de s'assurer que son terrain présente les caractéristiques topographiques, sanitaires (risque d'inondation) adéquat pour le dispositif qu'il met en place,
- Des filières dérogatoires sont possibles. Elles doivent impérativement être agréées par les ministères en charge de l'écologie et de la santé. Leurs rejets ne doivent pas dépasser les 30mg/l en matières en Suspension (MES) et les 35mg/l en DBO5,
- L'infiltration des eaux traitées est envisageable à partir de 10mm/h. Si elle s'avère insuffisante, une liaison vers un exutoire doit être prévue : « les eaux usées traitées sont : [...] soit drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable » ,
- Les installations d'ANC doivent être entretenues régulièrement par les propriétaires. Il doit en particulier s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de traitement, de l'aération, du bon écoulement à tous les étages du dispositif. Les fosses toutes eaux doivent être vidangées avant que les boues n'atteignent 50% du volume,

## IV. DONNEES GENERALES

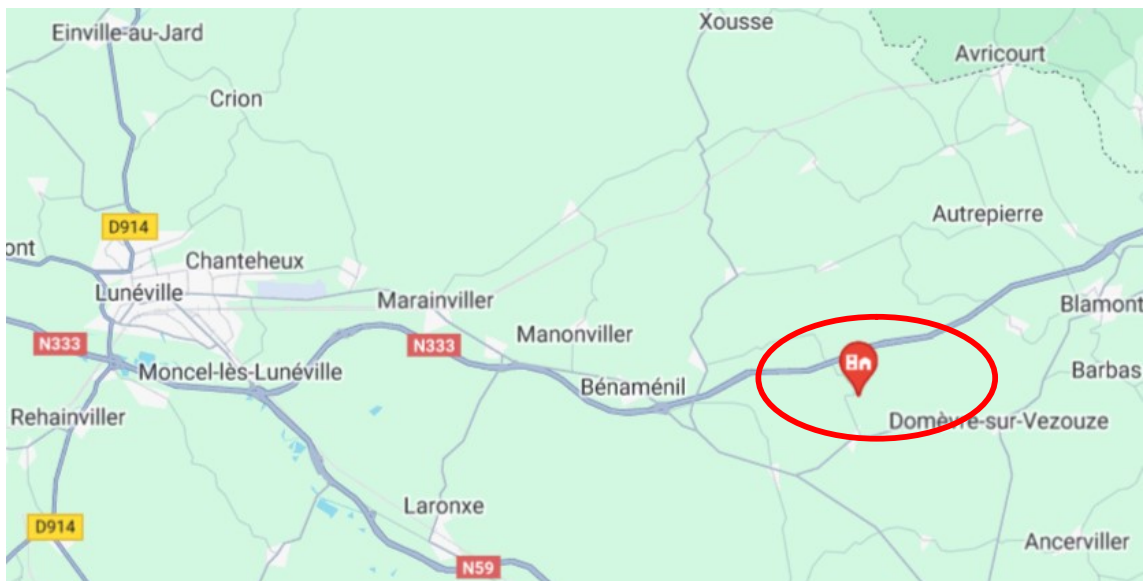
### IV.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'Herbeviller est située dans le département de Meurthe et Moselle, à environ 25 km de Lunéville. La commune est implantée dans la Vallée de la Vesouze. La commune s'étend sur près de 8,2 km<sup>2</sup> environ. La commune fait partie de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

Elle est desservie par deux nombreux axes routiers de gestion départementale (D163, D400).

Le bourg présente un centre-ville dense et des extensions périphériques résidentiels.

Figure 1 : plan de localisation – commune d'HERBEVILLER



### IV.2. TOPOGRAPHIE

L'altitude de la commune varie entre 247 m au niveau de la vallée de la Vesouze à sa sortie de la commune et 271 m au point haut (lieu-dit le Haut Bois proche Pettonville et Migneville au Sud). Le relief est régulier, relativement plat. Les conditions d'implantation d'un dispositif de traitement, qu'il soit d'assainissement collectif ou non collectif sont relativement « favorable ».

Figure 2 Carte topographique de la commune d'HERBEVILLER (source : Géoportail)



### IV.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Selon la carte géologique du BRGM, le secteur d'étude devrait être intéressé par les formations suivantes :

- **Fz/Fyb3** : Formation superficielles, sables, graviers et argiles ;
- **Fyb1v** : Formation superficielles, alluvions anciennes sables, graviers et argiles ;



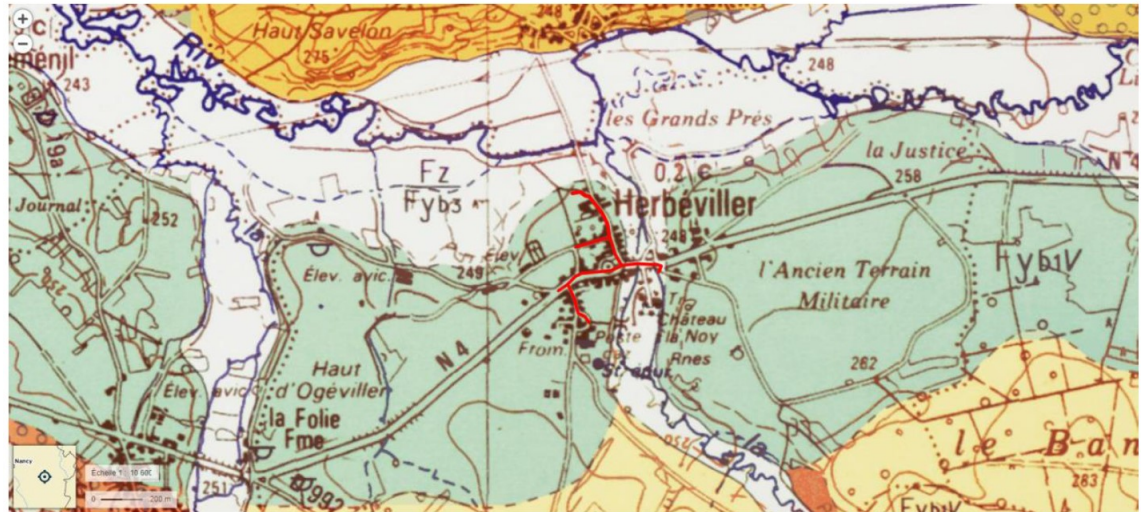


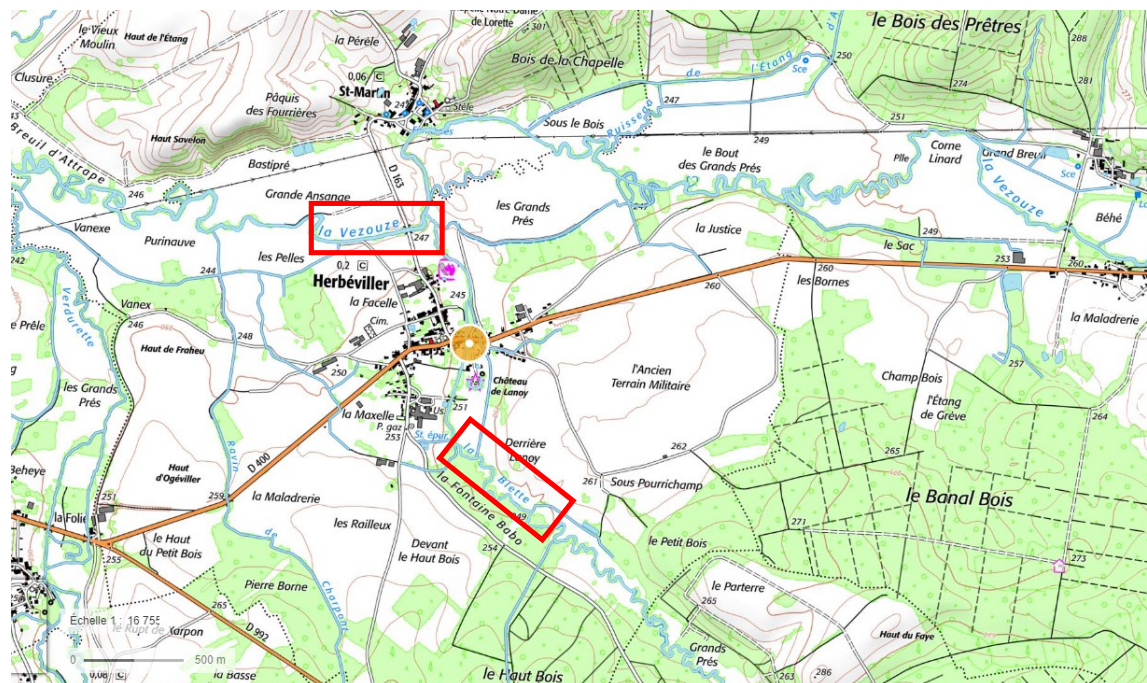
Figure 3 : Extrait de la carte géologique au n°269 de Luneville (infoterre.brgm.fr)

#### IV.4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

- Eaux superficielles

La rivière Blette qui prend naissance près de Badonviller se jette dans la Vezouze à Herbéviller à la limite de Saint-Martin.

Figure 4 Structure du réseau hydrographique



La Vesouze fait l'objet d'un suivi hydrométrique à travers la station de Blâmont (A643 1120 01). Il n'existe pas de station de mesure au droit du projet.

➤ **Débits moyens interannuels**

La période d'étiage s'observe entre les mois de juin et novembre. La période des hautes eaux quant à elle débute au mois de décembre et se prolonge jusqu'au mois de mai.

Résultats pour les périodes de retour usuelles

Nombre de points retenus	8
Biennale (médiane)	581 [404 ; 817]
Quinquennale	381 [242 ; 568]
Décennale	306 [179 ; 493]

Paramètres de la loi log-normale ?

*Les valeurs des paramètres sont valables pour des débits en litres par seconde ou des durées en jours*

Paramètre	Valeur	I.C. (Intervalle de confiance) bas	I.C. (Intervalle de confiance) haut
Fréquence d'intermittence ?	0	-	-
Moyenne-log $\mu$	6,3641	6,0024	6,7061
Ecart-type-log $\sigma$	0,5001	0,2634	0,7718

**Figure 5 Données de débits**

Le débit moyen ou module interannuel calculé sur 8 ans est de 0,581 m³/s et le débit d'étiage ou QMNA5 calculé sur 8 ans est de 381 l/s.

• **Eaux souterraines**

Les ressources en eau souterraine sont attribuées à l'aquifère discontinu à surface libre des formations sablo-argileuse constituant la quasi-totalité du territoire concerné. Ce type de réservoir présente une potentialité faible.

L'ensemble des ouvrages (captages) captent les eaux des petites nappes de subsurface associées à l'aquifère supérieur de l'horizon d'altération des granits.

Le niveau exploité est formé d'un matériau sablo-argileux de 5 à 10 m d'épaisseur, caractérisé par une faible transmissivité et un fort emmagasinement. Ce type de réservoir, d'extension limitée, présente une potentialité en eau généralement modeste, très sensible aux fluctuations saisonnières.

**La faible profondeur et l'absence de protection naturelle de la plupart de ces nappes à surface libre, entraînent une vulnérabilité aux pollutions de surface.**

L'étude diagnostique des réseaux d'assainissement a par ailleurs montré que l'eau est présente à faible profondeur dans le sol dans les environs du bourg, sous forme de nappes superficielles. Des entrées significatives d'eaux claires ont ainsi été notées dans les réseaux d'assainissement collectif.

**IV.5. EAU POTABLE**

La commune d'HERBEVILLER ne dispose pas de captage d'eau potable sur son territoire. Son alimentation en eau potable est assurée par le SIE DE MANONVILLER OGEVILLER à partir du captage de Benamenil.

Des puits individuels sont également utilisés par des particuliers pour l'alimentation en eau potable dans les zones d'assainissement non collectif. Rappelons que :

- l'arrêté du 07 mars 2012 classe comme installation présentant un danger pour la santé des personnes toute installation située à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.
- Les puits non déclarés ne sont pas protégeables par la réglementation.

#### **IV.6. CONTEXTE CLIMATOLOGIQUES**

En 2010, le climat de la commune est de type climat des marges montagnardes, selon une étude du Centre national de la recherche scientifique s'appuyant sur une série de données couvrant la période 1971-2000. En 2020, Météo-France publie une typologie des climats de la France métropolitaine dans laquelle la commune est exposée à un climat semi-continentale et est dans la région climatique Vosges, caractérisée par une pluviométrie très élevée (1 500 à 2 000 mm/an) en toutes saisons et un hiver rude (moins de 1°C).

Pour la période 1971-2000, la température annuelle moyenne est de 9,7 °C, avec une amplitude thermique annuelle de 16,7 °C. Le cumul annuel moyen de précipitations est de 853 mm, avec 11,9 jours de précipitations en janvier et 9,6 jours en juillet. Pour la période 1991-2020, la température moyenne annuelle observée sur la station météorologique de Météo-France la plus proche, « St Maurice », sur la commune de Saint-Maurice-aux-Forges à 9 km à vol d'oiseau, est de 10,5 °C et le cumul annuel moyen de précipitations est de 837,4 mm. La température maximale relevée sur cette station est de 39,2 °C, atteinte le 25 juillet 2019; la température minimale est de -19,9 °C, atteinte le 1er mars 2005.

Les paramètres climatiques de la commune ont été estimés pour le milieu du siècle (2041-2070) selon différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre à partir des nouvelles projections climatiques de référence DRIAS-2020. Ils sont consultables sur un site dédié publié par Météo-France en novembre 2022.

#### **IV.7. MILIEUX SENSIBLES**

Zone Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

**Une zone Natura 2000 est présente sur le territoire communal d'Herbéviller.**

Identifiant : **FR4100192**

Nom : **Forêt et étang de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller**

La zone Natura 2000 est située en rive gauche de la Vezouze, le projet est en limite de celle-ci.

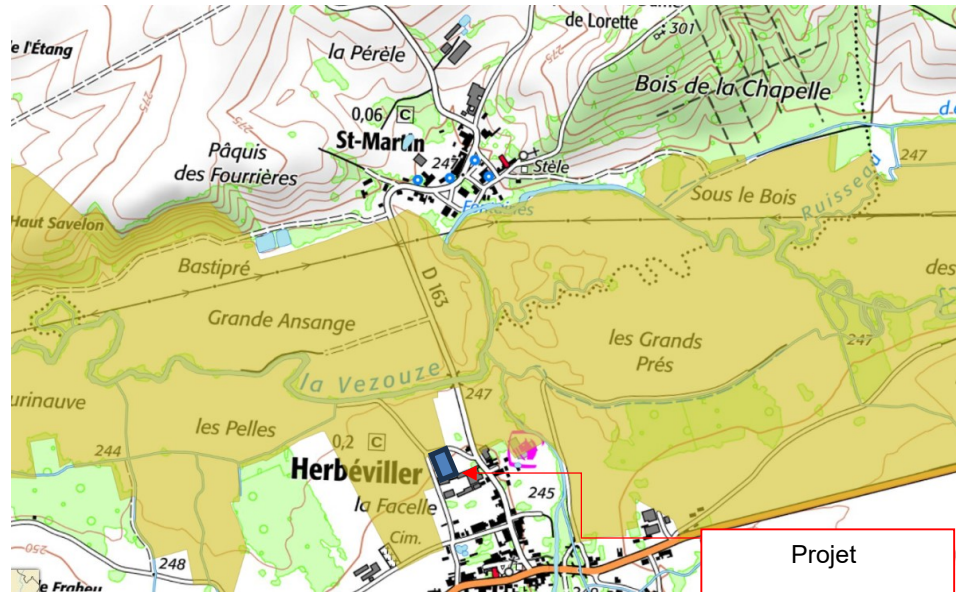


Figure 6 Zone Natura 2000

#### ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs à fort intérêt biologique au niveau national. Elles ne possèdent pas de valeur juridique directe mais permettent de disposer d'une base de connaissance accessible à tous et ainsi d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Zones de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Zone de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Il n'existe pas de ZNIEFF à proximité du site.



Figure 7 ZNIEFF

#### IV.8. DEMOGRAPHIE - URBANISME

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2006.

En 2021, la commune comptait 222 habitants, en diminution de 2,63 % par rapport à 2015 (Meurthe-et-Moselle : -0,26 %, France hors Mayotte : +1,84 %).

**Tableau 1 : évolution de la démographie de la commune d'HERBEVILLER entre 1793 et 2021**

<b>1793</b>	<b>1800</b>	<b>1806</b>	<b>1821</b>	<b>1831</b>	<b>1836</b>	<b>1841</b>	<b>1846</b>	<b>1851</b>
479	484	503	624	596	596	602	619	626
<b>1856</b>	<b>1861</b>	<b>1872</b>	<b>1876</b>	<b>1881</b>	<b>1886</b>	<b>1891</b>	<b>1896</b>	<b>1901</b>
553	523	512	462	441	417	398	394	387
<b>1906</b>	<b>1911</b>	<b>1921</b>	<b>1926</b>	<b>1931</b>	<b>1936</b>	<b>1946</b>	<b>1954</b>	<b>1962</b>
391	396	282	264	253	244	226	236	234
<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2006</b>	<b>2011</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>
195	169	184	220	207	217	218	235	222

La densité de population sur la commune est inférieure à la valeur à l'échelle nationale (environ 112 hab/km<sup>2</sup> en France pour 27 hab./km<sup>2</sup> à HERBEVILLER) ce qui confère à la commune un caractère rural caractérisé par un habitat très localisé sur le centre bourg. Cette emprise permet dans une majorité de cas l'implantation d'une filière d'assainissement non collectif conforme.

## IV.9. URBANISATION FUTURE

Les règles d'urbanisation sont définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il n'existe pas de projet futur sur la commune d'HERBEVILLER.

## IV.10. ACTIVITES ECONOMIQUES

Les secteurs d'activités source d'emploi sur la commune restent principalement les secteurs de production animale, la culture, industrie manufacturière, construction, commerce, transport, restauration et autres services. Le solde migratoire de la population en journée est négative ; ce qui est liée principalement à des départs sur les pôles d'activités de l'agglomération de Nancy et Lunéville.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>89</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>100</b>	<b>88</b>	<b>100</b>
Travaillent :						
dans la commune de résidence	17	19,3	17	18,8	15	17,3
dans une commune autre que la commune de résidence	72	80,7	73	81,2	73	82,7

Figure 8 Répartition des actifs sur la commune (source : INSEE)

# V. ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT

## V.1. ANALYSE DES ETUDES ANTERIEURES

### V.1.1. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE 2006

Un zonage d'assainissement de la commune de HERBEVILLER a été réalisé en en 2006 par la société BEPG.

➤ **Préconisations concernant le bourg :**

Le bourg était déjà essentiellement en assainissement collectif. Le zonage de 2006 proposait :

- D'inclure la zone Est de la commune dans l'assainissement collectif,
- D'inclure la maison en parcelle 0182 côté Ouest de la commune dans l'assainissement collectif
- De prévoir la zone Ouest « chemin de la Facelle » en assainissement non collectif
- De prévoir que tout le territoire communal qui n'est pas inclus dans la zone d'assainissement collectif sera en zone d'assainissement non collectif.

### Préconisations concernant les écarts :

HERBEVILLER ne compte pas d'écarts disposant de bâtiments possédant un dispositif d'assainissement. (seule 2 hangars au lieu-dit « La Folie », en limite du ban communal d'Ogévillers, le bâtiment principal d'habitation étant de l'autre côté de la route sur le ban communal d'Ogévillers).

## **V.2. ASSAINISSEMENT EXISTANT**

Le village d'HERBEVILLER exploite en régie le système d'assainissement du bourg qui est le seul système d'assainissement collectif présent sur son territoire.

-L'assainissement non collectif est également suivi et contrôlé par la commune dont c'est l'une des compétences.

### **V.2.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **La commune ne dispose pas de système d'assainissement collectif (collecte et traitement).**

Le bourg est toutefois desservi par un réseau d'eaux pluviales qui collecte les points d'eaux pluviales (grilles, avaloirs, gouttières...) mais aussi les rejets d'eaux usées brutes ou traitées en provenance des bâtiments. Le plan des réseaux de collecte est consultable en **ANNEXE A**.

Le réseau est de type unitaire en béton en diamètre 300 à 600, il reprend les eaux de voirie par différentes siphons. Au niveau des collectes des habitations, nous n'avons vu lors de notre visite de terrain que très peu de boîtes de raccordements, nous ne pouvons pas définir exactement le nombre et le type de raccordement des habitations. Ceci fait par ailleurs l'objet des enquêtes de branchements dont la visite de terrain par Oxya Conseil a eu lieu dernièrement.

La commune compte essentiellement du résidentiel, il n'y pas que peu de résidences secondaires. En revanche, il y a plusieurs exploitations agricoles. On note également :

- Un restaurant (« Relais Paris-Strasbourg »),
- Une industrie agro-alimentaire (« Fromagerie de Blâmont ») qui possède son propre réseau d'assainissement et de ce fait est exclu de la présente étude,
- Une entreprise de mécanique et serrurerie (« Vincent Bernard Service »), actuellement non raccordé au réseau d'assainissement de la commune car à l'écart du bourg centre, cependant la visite de terrain réalisée par Oxya en Janvier dernier a montré que l'assainissement individuel est aux normes,
- Un centre équestre (« La Manade »),
- Une entreprise de mécanique et réparation automobile (« Nico Mécanique Service »), actuellement non raccordé au réseau d'assainissement de la commune car à l'écart du bourg centre.

**V.2.1.1. Synthèse du diagnostic Eaux claires parasites**

Le système d'assainissement a fait l'objet d'un diagnostic approfondi réseaux de collecte en 2023 par Valterra dont les conclusions sont notées ci-dessous :

L'inspection nocturne réalisée en condition de nappe haute le 20 avril 2023 sur la commune de HERBEVILLER a permis d'évaluer à 8,4 m<sup>3</sup>/h, soit environ 200 m<sup>3</sup>/j, le volume d'eaux claires parasites drainé à ce jour par les réseaux d'assainissement.

Ainsi, le taux de dilution est d'environ 930 %.

Par ailleurs, les investigations ont permis d'identifier que :

- Les apports en ECP sont majoritairement ponctuels (drain et cours d'eau). Ces apports représentent 5,3 m<sup>3</sup>/h, soit 127 m<sup>3</sup>/j (63% du total).
- Les apports diffus représentent 3,1 m<sup>3</sup>/h, soit près de 75 m<sup>3</sup>/j (soit 37% du total). Néanmoins, 70% de ce type d'apports (52 m<sup>3</sup>/j) sont localisés sur 4 tronçons clairement identifiés (voir § II).

Par ailleurs, les canalisations et les regards situées dans le bourg présentent des défauts de structure (absence de cunette) et des dépôts importants empêchant la bonne évacuation des effluents.

En l'état actuel, il semble difficile d'envisager de réutiliser les réseaux en place pour acheminer les effluents vers une future unité de traitement des eaux usées.

**V.2.1.2. Programme de travaux issu du diagnostic 2023**

Au regard des déficiences constatées sur le réseau de collecte, un programme de travaux conséquent a été dressé par Larbre Ingénierie. Il comprend :

- Des mises en séparatif visant à réduire à la fois les eaux claires parasites permanentes et météoriques,
- Des remplacements de collecteurs visant à réduire les intrusions d'eaux claires parasites lorsque le basculement en séparatif n'est pas possible,

**Tableau 2 : récapitulatif programme travaux – Avant-Projet - commune d'HERBEVILLER**

Numéro	Libellé	Montant
1	FRAIS GENERAUX	4 700,00 €
2	TRAVAUX PRELIMINAIRES	9 079,50 €
3	TERRASSEMENTS ET MACONNERIES	171 991,02 €
4	TRANCHEES POUR CANALISATIONS PRINCIPALES	96 930,00 €
5	TRAVAUX SUR VOIRIE	153 068,13 €
6	Réseau gravitaire	105 885,00 €
7	Conduite de refoulement + AEP	8 767,00 €
8	REGARDS	49 419,80 €
9	Stations de refoulement (Chemin Croix le Picard + Arrivée STEP)	50 000,00 €
10	Eaux PLUVIALES reprise existant si nécessaire	1 800,00 €
11	BRANCHEMENT PART D425 TAMPON C250 TRANCHEE ET D160	69 000,00 €
12	Plans de récolement	500,00 €
13	DIVERS	1 591,50 €
14	ESSAIS CONTROLES ORGANISME EXTERIEURS	24 677,50 €
15	STEP 275 EH (1 étage)	184 341,63 €
<b>TOTAL</b>		<b>979 938,99 €</b>
	<b>avec Divers, Aléas et frais d'études 15%</b>	<b>1 126 929,84 €</b>
	<b>TVA</b>	<b>225 385,97 €</b>
	<b>TTC</b>	<b>1 352 315,81 €</b>



### V.2.2. ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les installations d'assainissements non collectifs existantes sur la commune de HERBEVILLER ont été évaluées par le cabinet Oxya en 2023-2024 pour les principaux écarts et le village. Les visites sur site se sont déroulées du 04 décembre 2023 au 02 février 2024. Deux techniciens du bureau d'études OXYA Conseil sont intervenus sur le terrain.

#### Enquête de conformité ANC

Un tableau de synthèse, ainsi que les fiches de l'existant sont visibles pages suivantes.

Les enquêtes réalisées permettent de constater que :

- Il n'a pas été possible d'établir la conformité de l'installation d'assainissement de l'habitation sise 13 RN4, aucun regard n'étant visible ni accessible.
- L'installation d'assainissement (micro-station) équipant l'entreprise VB service est récente, toutefois son dimensionnement n'est pas connu. Par ailleurs des évacuations d'eaux usées non raccordées à cette dernière et par conséquent non traitées, débouchent directement dans un fossé.

Le tableau ci-après récapitule les observations effectuées sur les dispositifs d'assainissement non collectif en 2023-2024.

N° Enquetes	Nom	N°	Adresse	Observation(s)	Téléphone	Date enquetes	Types de residence	Traitement	Séparation EU/EP existant
MAX4	Alison Gerard		4 Lotissement la maxelle		06.01.71.79.7	07/12/2023	Principale	Fosse sur WC	NON
MAX3	Matton Bernard		3 Lotissement la maxelle		03.83.72.26.9	07/12/2023	Principale	Fosse sur WC	OUI
MAX2	Christinaz Bernadette		2 Lotissement la maxelle	MAL dans EP	06.73.29.96.6	07/12/2023	Principale	Fosse sur EU	NON
MAX5	Beausire Josiane		5 Lotissement la maxelle		06.35.34.37.9	07/12/2023	Principale	Fosse sur EU	NON
MIG9	Schwerdtner Jean		9 Rue de Migneville		03.83.72.26.0	07/12/2023	Principale	Fosse sur WC	NON
MIG7	Mansoy Jerome		7 Rue de Migneville		07.49.02.14.9	07/12/2023	Principale	Fosse sur WC	OUI
RN431	Cherrier Olivier		31 RN4			11/12/2023	Principale	robinet dans EP	NON
EGL14	Gomis Francois		14 Rue de l'église		06.63.81.02.1	07/12/2023	Principale	Fosse sur WC	NON
RN426	Lemoine Samuel		26 RN4		06.33.40.31.0	07/12/2023	Principale	Fosse sur WC	OUI
MAX1	Blaise Hervé		1 Lotissement la maxelle		03.83.72.57.9	11/12/2023	Principale	Fosse sur WC	OUI
RN413	Halbwachs Christiane		13 RN4	Reste en ANC	03.83.42.62.5	11/12/2023	Principale	Aucun regard pour verifier les écoulements	?
CRO6	Linard Gérard		6 chemin croix le picard		03.83.71.61.8	11/12/2023	Principale	Fosse sur EU	NON
EGL10B	HUARD Lionel	10-10b	rue de l'Eglise		06.62.01.12.05	14/12/2023	En rénovation	Néant	NON
EGL10B	HUARD Lionel		8 rue de l'Eglise		06.62.01.12.05	14/12/2023	Principale	Fosse sur 1 WC	OUI
RN448	CHERRIER Christian	4b	RN4		03.83.72.28.46	14/12/2023	Principale	Filière ANC complète	OUI
RN45	LECLERC Laetitia		5 RN4		06.67.66.22.57	14/12/2023	Principale	Néant	?
CRO1	LEGAS Aurélie		1 chemin croix le picard		06.73.63.43.32	14/12/2023	Principale	FS+BAG absence de traitement	?
NEU4	DEGRELE Christophe		4 Rue Neuve		06.79.65.01.75	14/12/2023	Principale	Néant	OUI
FAC2	Malgrats Eric		2 chemin de la haute facelle		06.16.96.21.3	11/12/2023	Principale	Micro-station	OUI
MIG3	Minck Alain		3 Rue de Migneville		03.83.72.26.4	11/12/2023	Principale	Fosse sur WC	NON
RN418	Vozelle Jacques		18 RN4		06.08.92.38.2	11/12/2023	Principale	Fosse sur WC	OUI
MAX11	André Francis		11 Lotissement la maxelle		06.78.46.01.8	11/12/2023	Principale	Microstation de 2022	OUI
NEU14	MALGRAT Elodie		14 Rue Neuve		06.01.30.83.2	11/12/2023	Principale	Fosse sur WC	OUI
JUS7	Minniti Mario		7 Rue de la justice	Pompe de relevage déjà en place	06.13.08.44.1	13/12/2023	Locataire	FTE	NON
JUS5	Donard Sonia		5 Rue de la justice	Pompe de relevage déjà en place	06.21.59.62.1	13/12/2023	Locataire	FTE	NON
RN42	Fabing Michel		2 RN4	2 puits	03.55.06.47.8	13/12/2023	Principale	Fosse sur WC	NON
CRO8	Miesch severine		8 chemin croix le picard		06.21.05.63.2	13/12/2023	Principale	FTE	OUI
CRO5	Vouaux Patrick		5 Chemin croix le picard	06.87.46.20.06	06.48.92.93.2	13/12/2023	Principale	FTE	NON
CRO10	Bauerle Remond		10 chemin croix le picard		06.80.06.29.0	13/12/2023	Principale	FTE	NON
NEU1	PANISSARD Emanuelle		1 rue Neuve		06.31.94.47.53	14/12/2023	Principale	Fosse + FBP, BAG	?
MIG8	PRECHEUR Yves		8 Route de Migneville		06.70.77.58.63	14/12/2023	Principale	Fosse septique utilisée comme FTE	?
SAI12	GATINEAU Claude		12 Rue Saint Martin		06.08.71.48.40	14/12/2023	Principale	Néant	NON
SAI16	SCOLARD Mathieu		16 Rue Saint Martin		06.89.43.77.12	14/12/2023	Principale	Fosse + ouvrage aparenté à une FTE	OUI
SAI14	TOUBA Marion		14 Rue Saint Martin		07.81.49.54.01	14/12/2023	Principale	FTE	OUI
RN410	DUCCROQ Xavier		10 RN4		06.46.18.17.06	04/12/2023	Principale	FS	OUI
SAI1			1 Rue Saint Martin			04/12/2023	Locataire	FS	OUI
SAI12B	VALLEE Michel	12B	Rue Saint Martin	Pompe de relevage à prévoir	06.78.52.56.12	04/12/2023	Principale	FS, BAG	OUI
SAI9	COFFE Sylvie		9 Rue Saint Martin		06.75.01.00.57	04/12/2023	Principale	Néant	NON
SAI2	MARTIN Eric		2 Rue Saint Martin		06.21.64.07.67	04/12/2023	Principale	FS	NON
SAI4	MARTIN Eric		4 Rue Saint Martin		06.21.64.07.67	04/12/2023	En travaux	FS	NON
SAI48	ERHARDT Philippe		8 Rue Saint Martin		06.21.64.07.67	04/12/2023	Principale	Néant	OUI
EGL6	ROLIN Béatrice		6 rue de l'Eglise		06.32.67.77.84	04/12/2023	Locataire	FS	NON
EGL2	HARBONVILLE Florian		2 rue de l'Eglise	Fosse difficilement accessible	06.45.54.99.25	04/12/2023	Principale	FS	NON
EGL12	COSTER Patrick		12 rue de l'Eglise		03.54.4793.59	04/12/2023	Principale	FS, BAG	NON
EGL1	BATTIATAT		1 rue de l'Eglise		07.81.74.40.78	04/12/2023	Principale	FS	NON
RN439	VALENTIN Thomas		39 RN4		07.77.75.31.42	04/12/2023	Principale	FS	OUI
RN424	WECKERLE Jacques		24 RN4		03.83.72.25.83	04/12/2023	Principale	Néant	OUI
RN422	CHAFFIN Marie-Christine		22 RN4	FS non visitable sous carrelage neuf et n	07.84.05.87.57	04/12/2023	Principale	FS	NON

Commune d'HERBEVILLER

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

## Agence GRAND EST

NEU6	MALGRAS Nicole	6	Rue Neuve		03 83 72 20 43	06/12/2023	Principale	FS	NON
RN416	SPEICHER Claire	26 bis	RN4		06 07 14 32 95	06/12/2023	Principale	Micro station	OUI
NEU8	PORETTI Arlette	8	Rue Neuve		03 83 72 27 87	06/12/2023	Principale	FS non vue	OUI
RN420	DEDENON Francis	20	RN4		06 29 12 42 90	06/12/2023	Principale	Néant	NON
NEU16	CARRIER Marie-Jeanne	16	Rue Neuve		06 29 12 42 90	06/12/2023	Principale	Néant	NON
NEU16B	SIMON Fabrice	16b	Rue Neuve			06/12/2023		Filière ANC complète	OUI
RN437	PETITJEAN Alexis	37	RN4		06 17 32 30 16	06/12/2023	Principale	FS	NON
HAU3	VB Service	3	chemin de la Haute Facelle	Rejet direct 1 WC + evier réfectoir	03 83 72 24 06	20/12/2023		Micro station	OUI
CRO4	LINCK Andrée	4	chemin de la Croix le Picard		-	06/12/2023	Principale	FS	NON
SAI10	MARTIN Jacques	10	rue Saint Martin		06 47 04 79 30	04/12/2023	Principale	FS	OUI
NEU2	MICHEL Denis	2	rue Neuve		06 16 62 35 11	04/12/2023	Principale	FS	OUI
NEU12	MARTIN Annick	12	rue Neuve		06 18 34 07 54	04/12/2023	Principale	Micro station	OUI
CRO9	BELIN Audrey	9	chemin de la Croix le Picard		06 88 77 68 32	18/12/2023	Principale	Filière ANC complète	NON
RN433	CORTES Guilhem	33	RN4		06 71 18 05 71	18/12/2023	Principale	FS	OUI
NEU14B	COLIN Jean	14 bis	rue Neuve		06 36 57 09 63	18/12/2023	Principale	FS FBP	NON
NEU10	VERMEULEN Julien	10	rue Neuve		06 28 55 30 03	18/12/2023	En travaux	Néant	OUI
NEU10B	VERMEULEN Julien	10B	rue Neuve		06 28 55 30 03	18/12/2023	Principale	Micro station	NON
RN46	MICHEL Nicolas	6	RN4		07 70 18 70 05	18/12/2023	Principale	FS	OUI
MIG5	ROBINET Sylvain	5	rue de Mignéville		06 13 32 35 36	18/12/2023	Principale	FS X 2	NON
NEU18	THIEBAUX Emanuel	18	rue Neuve		06 99 73 02 28	19/12/2023	Principale	FTE	OUI
SAI20	PHILIPPE Christophe	20	rue de Saint Martin		07 86 80 29 74	19/12/2023	Principale	FS	NON
RN44	JEAN Tatiana	4	RN4	Connection d'une gouttière sur EU	06 86 50 68 05	13/12/2023	Principale	FS	NON
CRO2	DUFOUR Christophe	2	chemin croix le picard		06 18 24 33 06	13/12/2023	Principale	FS BD	OUI
MIG1	Commune de Herbéviller	1	rue de Mignéville	Locataire Mme TRABACH	06 88 79 60 02	19/12/2023	Principale	Néant	NON
RN429	Commune de Herbéviller	29	RN4			19/12/2023	Principale	FS	OUI
MIG4	Commune de Herbéviller	4	Rue de Mignéville	Salle des Fêtes		19/12/2023	Principale	FS +BD	OUI
MIG8	Commune de Herbéviller	8	Rue de Mignéville			19/12/2023	Principale	Filière ANC complète	OUI
RN414	Commune de Herbéviller	14	RN4	Mairie		19/12/2023	Principale	néant	OUI
EGL1B	Commune de Herbéviller	1	Rue de l'Eglise	SDIS		19/12/2023	Principale	Néant	NON
RN48	COSTER Philippe	8	RN4			19/12/2023	Principale	FS	OUI
RN43	CARRIER Jean-Paul	3	RN4		07 87 90 50 07	19/12/2023	Principale	FS	à verifier
RN441	LAMBERT Patrick	41	RN4		06 06 84 56 25	19/12/2023	Principale	FS -BD?	OUI
NEU3	MINUTIELLO Sylvie	3	Rue Neuve		06 23 20 72 00	19/12/2023	Principale	Néant	NON
RN416	VOZELLE Jacques	16	RN4		06.08.92.38.2	19/12/2023	Principale	FS	NON
EGL4	GATINEAU	4	Rue de l'Eglise	conections sur EUdes 2 gouttières à l'arr	06 07 13 30 15	20/12/2023	Principale	FS	à verifier
SAI7	KWIATKOWSKI Laurent	7	Rue Saint Martin		06 49 23 15 96	20/12/2023	Principale	Micro station	OUI
SAI5	KWIATKOWSKI Laurent	5	Rue Saint Martin		06 49 23 15 96	20/12/2023	Principale	Micro station	OUI
RN428	TOUSSAINT Eric	28	RN4		06 20 64 05 76	20/12/2023	Principale	FS	NON
RN415	ZIMMER Damien	15	RN4		06 17 69 80 40	20/12/2023	Principale	FS,FB,BD	OUI
JAR1	FEUERSTEIN	1	Rue des Jardins			20/12/2023	Principale	Micro station	OUI
RN435	FLAUS Marie therese	35	RN4	Personne à mobilité reduite	X	11/12/2023	Principale	FS	NON
RN431	CHERIER Olivier	31	RN4	Atelier		11/12/2023	Principale		NON
RN41	Youaux Patrick	1	RN4	Restaurant + privé	06 48 92 93 25	13/12/2023	Principale	2 FS	NON
RN43BIS	HECKENBERNER Eliane	3Bis	RN4		06 41 28 07 75	13/12/2023	Principale	FS + BD	NON
RN47	BREGÉARD Gilbert	7	RN4	Maire	06 22 02 40 31	13/12/2023	Principale	FS + BD	NON
SAI6	PERARD Hugues	6	Rue de Saint Martin		06 20 12 14 20	10/12/2023	Principale	FS	NON
EGL3	JACQUOT Julian	3	Rue de l'Eglise		06 58 23 82 43	10/10/2023	Principale	FS	à verifier
SAI22	CROISET Didier	22	Rue de Saint Martin	Centre equestre "la Manade"	03 83 70 81 86	10/12/2023	Principale	FTEX2	OUI

Commune d'HERBEVILLER

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

## Agence GRAND EST

RN427	DUHAUT Johnatan	27	RN4		06 46 83 07 17	10/12/2023	Principale	FS déconnectée	NON
RN4FER	COLIN Damien		RN4	Rejet d'effluents agricoles vers reseau E	06 11 45 09 05	10/12/2023	Principale	néant	NON
SAJ11	SCEA VALLEE	11	rue de Saint Martin		06 78 52 56 12	10/12/2023	Principale	FS	NON
SAI18	VALLEE Delphine	18	rue de Saint Martin		06 20 23 49 86	10/12/2023	Principale	FS	NON
CRO7	SCHEUR Christophe	7	chemin de la Croix le Picard		06 08 47 13 66	04/01/2024	Principale	Filière ANC complète	OUI
CRO3	LINCK Jean-Louis	3	chemin de la Croix le Picard		06 43 94 84 54	06/12/2023	Principale	FS	NON
RN443	STAUB Jacky	43	RN4	Habitation en cours de rénovation	06 15 11 09 49	02/02/2024	Secondaire	FS	NON
MIG6	CAUCHOIS Sylvain	6	rue de Mignéville		07 77 38 02 38	02/02/2024	Principale	Néant	NON
SAI3	VIN DI DUBROSKY Christop	3	rue de Saint Martin	Habitation en cours de rénovation	07 86 29 81 15	02/02/2024	Secondaire	FS	OUI
RN423	BLAISE Catherine	23	RN4		03 83 75 11 91	02/02/2024	Secondaire	FS	NON
RN421	MERGENE Ludovic	21	RN4	En location	06 80 36 86 79	07/12/2024	Principale	FS	NON
RN41917	MERGENE Ludovic	17 et 19	RN4	Schuntage déjà prévu	06 80 36 86 79	07/12/2024	Principale	FS	NON

## VI. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT ET ANALYSE DE L'HABITAT

### VI.1. ETUDE PEDOLOGIQUE

Une étude pédologique a été menée sur le secteur bâti de la commune durant le zonage d'assainissement de 2006. Ses conclusions sont reprises ci-après.

Une carte de sols a été dressé comprenant un code couleur et un numéro de classe.

Chaque classe correspond à un système d'épuration spécifique.

Les sols sont classés en 4 classes :

- Classe 1 permettent à la fois le traitement et l'évacuation des effluents par le sol,
- Classe 2 : permettant que l'évacuation des effluents par le sol, soit dans le sol naturel, soit exceptionnellement dans le sous-sol par l'intermédiaire d'un puit d'infiltration. Le traitement est réalisé sur sol reconstitué.
- Classe 3 ne permettant ni le traitement, ni l'évacuation des effluents. Le traitement est réalisé sur sol reconstitué et l'évacuation se fait vers le milieu hydraulique superficiel,
- Classe 4 : l'ANC est déconseillé sur ce type de sol, ceci dû à de fortes contraintes du milieu qui déclassent la qualité naturelle des sols.

Le tableau ci-dessous présente les filières préconisées par classe de sol :

	Classe 1	Classe 2		Classe 3	Classe 4
<b>Epuration</b>	traitement par le sol naturel	traitement sur sol reconstitué			fortes contraintes du milieu, absence d'exutoire
<b>Exutoire</b>	le sol naturel	le sous-sol par puits d'infiltration	fossé, ruisseau collecteur EP		
<b>Dispositif</b>	tranchées d'infiltration à faible profondeur	filtre à sable non drainé, terre d'infiltration	filtre à sable drainé, non imperméabilisé	filtre à sable ou à zéolite drainé, imperméabilisé	ANC déconseillé

#### VI.1.1. OBJECTIF

L'objectif de l'étude pédologique est de définir l'aptitude des sols à l'épuration et à la dispersion des eaux après traitement et de vérifier les conditions d'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif au regard des contraintes recensées.

Les résultats obtenus permettent alors de définir l'aptitude à l'assainissement individuel et par conséquent, en rapport avec les données générales du milieu physique, préciser le type de dispositif d'assainissement individuel à mettre en place.

### VI.1.2. METHODOLOGIE

Une campagne de sondages de sols et de tests de percolation sur l'ensemble du secteur étudié a été effectuée lors du zonage d'assainissement de 2006, en particulier dans les secteurs où l'assainissement autonome pouvait être envisagé compte tenu des contraintes d'habitat sur des profils de sols jugés représentatifs.

A chaque sondage ou fosse sont observées des données locales telles (la végétation, l'hydrologie et la géomorphologie c'est-à-dire "pente, relief et l'orientation").

Ces essais permettent de définir les caractères morphologiques du sous-sol et donc d'en estimer la capacité à infiltrer les eaux traitées par les dispositifs d'assainissement non-collectif.

### VI.2. CLASSE D'APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le paragraphe suivant résume les observations conduites en 2006 par le cabinet BEPG.

La commune d'Herbeviller se situe dans la vallée de la Blette et de la Vezouze. Les sols sont développés sur des alluvions sableuses et compactes, reposant sur des marnes imperméables.

Tous les sols rencontrés sur les zones étudiées sont des sols de classe 3 inaptes à l'épandage souterrain.

La carte de synthèse est visible en annexe B.

Au regard de ces contraintes, **des études de sols sont préconisées pour chaque projet de création d'une filière d'assainissement non collectif en vue de préciser les contraintes de roche et de présence d'eau et pour vérifier au cas par cas la faisabilité d'une infiltration.**

## VII. ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT

Les contraintes évoquées dans les pages précédentes, relatives à la typologie de l'habitat et la nature des sols, ont été prises en compte afin de mettre en évidence les solutions d'assainissement les mieux adaptées sur le plan technico-économique.

### VII.1. ELIGIBILITE AUX SUBVENTIONS

#### ➤ Assainissement collectif

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse accompagne les projets de réhabilitation et mise en séparatif de réseaux d'assainissement existants, les réseaux de transferts et les reconstructions de stations d'épuration. Les conditions d'éligibilité sont détaillées au sein du 11<sup>ème</sup> programme récemment mis à jour et en vigueur jusqu'en 2024. L'accompagnement est plafonné ou déplafonné à 40% du coût de l'opération selon les secteurs (Assec ou non. **En revanche, l'AERM n'accompagne pas les projets d'extension de collecte et de création de système d'assainissement collectif quel que soit leur zonage (collectif ou non collectif) sauf appels à projet ponctuels.**

#### ➤ Assainissement non-collectif

L'éligibilité sera à voir au cas par cas avec l'AERM.

### VII.2. COMPARATIF TECHNICO-ECONOMIQUE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

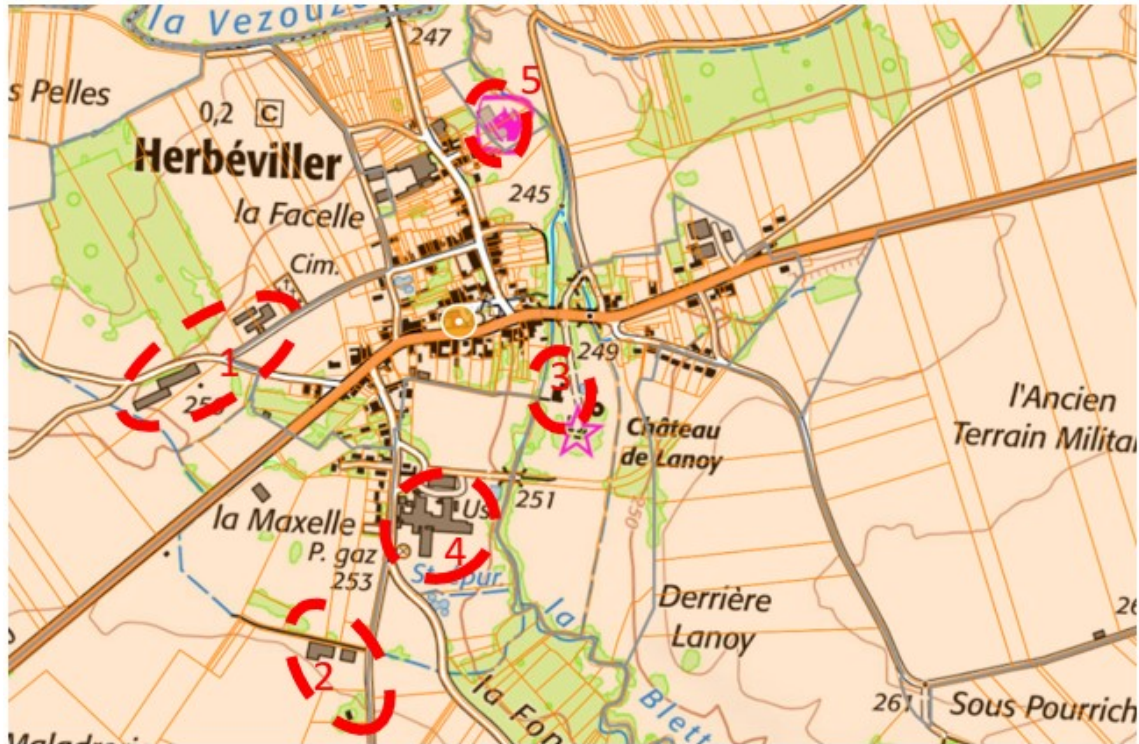
Deux types de secteurs seraient susceptibles de justifier la mise en place d'un système d'assainissement collectif en complément du système d'assainissement principal :

- Des écarts éloignés du bourg mais disposant d'un habitat suffisamment important et dense pour que l'assainissement collectif puisse être une alternative. Dans ce cas, la mise en place d'un assainissement collectif nécessiterait de créer à la fois un réseau de collecte et une station d'épuration. Il n'y a pas de cas de figure de ce type sur la commune d'Herbeviller.
- Des secteurs à proximité de la zone urbanisée pour lesquels la création d'une nouvelle station d'épuration ou le raccordement sur un système d'assainissement collectif existant sont envisageables.

Une comparaison entre assainissement collectif et non collectif a donc été envisagée pour les secteurs retenus comme pertinents dans le paragraphe ci-après.

**VII.2.1. LISTE DES SECTEURS POUR LESQUELS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF SONT ENVISAGEABLES**

Le reste de la commune étant relativement concentrée, il sera traité en assainissement collectif.



**Figure 9 : localisation des secteurs étudiés**

Numéro	Parcelles	commentaire
1	0057 0088 0089 0081 0083 0038	Métallerie et parcelles alentours : métallerie déjà équipé d'un ANC aux normes (sauf un WC à condamner)
2	0034 0054, 0027	Atelier et maison d'habitation
3	0038 et 0039	Fromagerie : raccordée à sa propre station d'épuration



4	0500	Château
5	E501 E256 E257 ZB149 ZB 150	Centre équestre et ses logements d'habitations

Nota : les points 1 et 3 et 5 ne seront pas abordés dans la suite du dossier car étant déjà traité en assainissement non collectif.

➤ **Point 2 atelier et maison d'habitation** : Nico mécanique service

○ ***Etat des lieux***

Cette petite zone s'étend au sud-Ouest d'HERBEVILLER, elle comprend une maison d'habitation et des hangars. La grande majorité ne dispose pas d'un assainissement non-collectif conforme.

○ ***Compatibilité Assainissement non collectif***

L'assainissement non collectif nécessiterait, pour a minima 1 habitation, la mise en place d'une filière de type micro-station avec rejet dans la Blette de l'autre côté de la route.

Sur la commune, le sol est constitué d'alluvions sableuses et compactes, reposant sur des marnes imperméables. La faisabilité de l'infiltration devra donc être confirmée par une analyse à la parcelle mais serait à priori une solution à éviter.

○ ***Compatibilité Assainissement collectif***

En cas d'assainissement collectif, des longueurs de réseaux importantes seraient à poser. Nous restreignons le projet d'assainissement collectif aux antennes (200 mL de réseau pour une habitation)

➤ **Point 4 : Château**

○ ***Etat des lieux***

Ce secteur regroupe l'ancien château en ruine et une habitation. Cette grande parcelle est enserré entre la Blette et le canal de la Blette.

○ ***Compatibilité Assainissement non collectif***

➤ L'assainissement non collectif nécessiterait, pour a minima 1 habitation, la mise en place d'une filière de type micro-station avec rejet dans la Blette côté Ouest de la parcelle.

➤ le sol est constitué d'alluvions sableuses et compactes, reposant sur des marnes imperméables. La faisabilité de l'infiltration devra donc être confirmée par une analyse à la parcelle mais serait à priori une solution à éviter.

○ **Compatibilité Assainissement collectif**

- En cas d'assainissement collectif, des longueurs de réseaux importantes seraient à poser. Nous restreignons le projet d'assainissement collectif aux antennes (275 mL de réseau pour une habitation). De plus un passage sous le cours d'eau avec une autorisation réglementaire serait nécessaire.

**VII.2.2. COMPARATIF DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Le présent paragraphe établit un comparatif technico-économique entre des solutions d'assainissement non collectif et collectif sur les secteurs où ces deux types d'assainissement peuvent être envisagés.

➤ **Hypothèse coûts d'investissement**

○ **Assainissement non collectif**

Le prix d'un assainissement non collectif est estimé à 9 000 € HT hors frais de fonctionnement. Il peut présenter des fluctuations importantes en fonction de la capacité de la future installation, de la configuration du terrain, des conditions de rejet.

Un renouvellement des installations d'assainissement non collectif est nécessaire en moyenne tous les 10 ans.

○ **Assainissement collectif**

Les hypothèses suivantes sont faites en matière de travaux d'assainissement collectif

**Tableau 3 : coûts d'investissement pris en compte**

<b>type de travaux</b>	<b>prix unitaire</b>
Branchements sous domaine public	2 000 € HT
Réseau sous voirie communale PVC 1,3-1,5m	350 € HT/ml
Réseau sous voirie communale PVC 1,5-2m	400 € HT/ml
Réseau sous RD PVC 1,3-1,5m	400 € HT/ml
Réseau sous RD PVC 1,5 - 2m	500 € HT/ml
Réseau PVC sous RD PVC 2-2,5 m	550 € HT/ml
Réseau PVC sous RD PVC 2,5-3 m	600 € HT/ml
ml de canalisation en terrain naturel	225 € HT/ml
Poste de refoulement collectif 0 à 25Eh	30 000 € HT
Poste de refoulement collectif 25 à 50Eh	40 000 € HT
Poste de refoulement collectif 50 à 100Eh	45 000 € HT
Poste de refoulement collectif 100 à 200Eh	55 000 € HT
Poste de refoulement collectif 200 à 500Eh	65 000 € HT
ml de canalisation de refoulement sous TN	100 € HT
ml de canalisations refoulement sous RD	250 € HT
Station d'épuration 0 à 75Eh	2 000 € HT/EH

---

Station d'épuration 75 à 200Eh	1 500 € HT/EH
Station d'épuration 200 à 500Eh	1 200 € HT/EH

Tableau 4 : liste des secteurs où assainissements collectifs et non collectifs peuvent être envisagés

	système d'assainissement le plus proche	distance par rapport au système d'assainissement le plus proche	type d'assainissement collectif étudié	longueur gravitaire	longueur refoulement	nombre branchements	ml/bcht	coût travaux	coût opération (y compris études + aléas et imprévus 20%)	coût par branchement	reste à charge commune	contraintes de place	type de sol rencontré	coût ANC neuf (9K€/logement)
création d'un réseau de collecte pour raccordement zone 2 (Sud Ouest de la commune) : Nico Mécanique service	Bourg	200 ml	création d'un réseau de collecte vers le réseau d'assainissement du bourg	200 ml	0 ml	1 bchts	200 ml/bchts	72 000 € HT	86 400 € HT	86 400 € HT /bcht	86 400 € HT	Aucun	à voir par étude pédologique à la parcelle	9 000 € HT
création d'un réseau de collecte pour raccordement zone 4 : Château	Bourg	275 ml	création d'un réseau de collecte vers le réseau d'assainissement du bourg	30 ml	245 ml	1 bchts	275 ml/bchts	68 500 € HT	82 200 € HT	82 200 € HT /bcht	82 200 € HT	Aucun	à voir par étude pédologique à la parcelle	9 000 € HT

## PROPOSITION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

---

Au regard du tableau précédent, nous préconisons le maintien en assainissement non collectif de l'ensemble des secteurs considérés

En effet, les contraintes suivantes pesant sur l'assainissement collectif ainsi que l'élargissement du type de filière accessible à l'assainissement non collectif, rendent chaque opération difficile :

- Faible densité de branchements : le ratio de longueur de réseau à poser par habitation à raccorder est systématique supérieur à 18ml/branchement,
- Travaux souvent en voiries,
- Faible taux d'accompagnement des partenaires financiers sur la création de système d'assainissement. L'Agence de l'Eau ne subventionne plus les créations de réseaux de collecte et de station d'épuration,
- Coût d'investissement par branchement largement supérieur à la taxe de raccordement,
- Frais d'exploitation supplémentaires non négligeables, notamment en raison de la présence de postes de refoulement.

**Il est donc proposé de maintenir la zone d'assainissement collectif à l'emprise actuelle des réseaux d'eaux usées et unitaire ainsi qu'aux zones d'urbanisation future situées à proximité des réseaux.**

Les cartes sont visibles en annexe C.

## VIII. ANNEXES

---

### VIII.1. ANNEXE A : CARTE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

(2 planches)

### VIII.2. ANNEXE B : CARTES D'APTITUDE DES SOLS

### VIII.3. ANNEXE C : CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

(2 planches)